

LES DISPENSES D'ADHÉSION : OÙ EN EST-ON AU 1ER JANVIER 2016 ?

2016 démarre comme 2015 s'était terminée, avec une actualité réglementaire qui bouge, encore et toujours, dans le domaine de la protection sociale.

En ce début d'année, nous vous proposons de revenir sur la généralisation de la complémentaire santé en faisant le point sur les dispenses d'adhésion.

Qui peut se dispenser d'adhérer à la mutuelle ? Quels sont les cas de dispense autorisés ? Quels sont les cas d'ordre public ?

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.